



AVIS

Par arrêté du 25 septembre 2023, le Maire de Bonneval a prescrit la 5^{ème} modification simplifiée du PLU dont l'objectif est de faire évoluer le règlement graphique pour permettre la création d'une installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains actuellement en zone Uc.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs seront à disposition du public en Maire, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois du 10 janvier au 10 février 2024 inclus.